

Compte rendu de la CFVU du 10 janvier 2023

Rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

I- Informations de la Présidente et des Vice-Président·es

II- Adoption des procès-verbaux de la CFVU du 15 novembre 2022 et de la CFVU du 29 novembre 2022

III- Calendrier universitaire 2023/2024

IV- Création de formation

V- FSDIE (Aides sociales, Aides à projets)

VI- Information programme d'investissement, enveloppe de 500 k€, budget 2023

VII- Questions diverses

VIII- Élections

La séance débute à 9h35. Votants : 34 dont 4 procurations.

I- Informations de la présidence

Mot d'accueil et vœux de la **présidente Christine Neau-Leduc**.

Raphaëlle Laignoux (VPCFVU) présente le CPCFVU¹ et son rôle. Il faut renouveler les membres étudiant·es. Elle propose de fonctionner au consensus comme pour le comité précédent : 4 étudiant·es titulaires et suppléants.

Le CPCFVU statuera sur l'appel à dépenses formation 2023.

La VPCFVU présente le financement supplémentaire du rectorat pour étudier les transitions académiques chez les étudiant·es : effets de Parcoursup, puis entrée en Master. Elle annonce le recrutement d'une personne supplémentaire pour faire cette enquête exceptionnelle et routiniser cette analyse. Il s'agira d'analyser également les effets du genre et des caractéristiques des étudiant·es. Un comité de pilotage génération 2023 sera mis en place, avec les 2 VPCFVU (Jérôme Glachant et Raphaëlle Laignoux), 1 représentant·e étudiant·e, 1 enseignant·e, 1 BIATSS + 1 représentant·e de composante. L'enquête intégrera des données qualitatives également. L'objectif est de poster plus de données publiques sur le site. Le rôle du comité sera de construire l'enquête.

La VPCFVU demande s'il y a des questions diverses :

Une élue de l'UNEF évoque la question de Parcoursup Master. Les étudiant·es sont tous inquiets, en particulier de l'augmentation de la sélection inévitable. Quelles sont les dernières informations et quels seront les impacts sur la procédure d'admission ?

Une élue P1 en commun demande s'il y a une compensation financière prévue pour le/la VP étudiant·e du Conseil académique car cela se fait dans d'autres universités.

¹ Comité Permanent de la CFVU (composé de membres de la CFVU)

II- Approbation du PV de la CFVU du 29 novembre 2022

Adopté : 19 favorables et 15 NPPV²

III- Calendrier universitaire 2023/2024

Jérôme Glachant (VPCFVU) présente les contraintes dont on doit tenir compte pour le calendrier notamment pour la zone C (Paris). Deux versions de calendriers sont proposées : elles sont quasiment identiques sauf pour la période des examens.

Un élu UNEF P1 : il y a, en effet, des contraintes qui rendent l'organisation compliquée. La 2^{ème} version sans journée de révisions ne permet pas aux étudiant·es de préparer les examens dans de bonnes conditions.

Un élu UNSA rappelle qu'il faut aussi tenir compte des contraintes pour les personnels administratifs alors que la période de travail pour eux tombe en même temps que les admissions en Master et e-candidat.

Vote : La version 1 du calendrier universitaire pour l'année 2023/2024 avec l'ajout d'un jour d'examen supplémentaire (mercredi 24 janvier) au premier semestre a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

IV- Diplôme universitaire Droit de la mode (EDS)

Le directeur-adjoint de l'Ecole de Droit de la Sorbonne présente le DU. Ce DU a déjà été voté durant la précédente mandature en 2018, déjà accepté par la CFVU mais malheureusement n'a jamais pu ouvrir.

Ce DU est entièrement anglophone, en partenariat avec 2 universités américaines, dans la ligne d'un autre DU anglophone. Il y a une possibilité de mobilité auprès des deux partenaires. C'est un DU payant, en lien avec la méthodologie de l'enseignement sous forme d'ateliers.

Ce DU est de niveau M2 avec un pré-requis de maîtrise de la langue (TOEFL).

Un élue Fédé P1 pose la question des droits d'inscription et demande s'il y a des dispositions prévues d'exonération des droits pour les étudiants boursiers.

Le directeur répond que la possibilité existe de proposer des bourses pour un ou deux étudiant·es mais ce n'est pas garanti. Ce sont des cabinets d'avocat qui sponsorisent ce type de formation.

Le VPCFVU ajoute un point sur cette question très importante. Selon le document de présentation du DU, jusqu'à 3 dispenses de droits d'inscription seront ouvertes : or ce n'est pas possible pour un responsable d'accorder des exonérations de manière discrétionnaire. Si modulation tarifaire il y a, elle doit être statutaire. Il faut veiller à ce que ce point soit clarifié pour le passage au CA. De plus, la commission d'exonération n'a pas cette compétence pour les DU. Il faudrait réfléchir à une instance locale.

Le directeur répond qu'à partir du moment où les coûts fixes sont couverts, on peut voir s'il y a des possibilités d'exonération.

Un élu UNEF P1 intervient en expliquant qu'il ne remet pas en cause le projet pédagogique mais il souligne le problème du coût sans possibilité d'exonération. Par ailleurs, on peut noter l'absence de cours sur l'environnement alors que c'est un enjeu sensible dans le domaine de la mode.

Un élu PULS indique que ce n'est pas le contenu de la formation qui pose problème mais la fiche budgétaire. Les enseignements sont sur service des enseignant·es compte tenu du tarif mentionné.

² Ne prend pas part au vote

Une élue PULS rappelle qu'il n'est pas cohérent, alors que l'université manque de titulaires, que certain·es soient autorisés à faire leur service dans des DU payants. Ces heures devraient être des heures complémentaires.

Le VPCFVU donne des explications sur le coût de 215 euros de l'heure pour un·e titulaire : il s'agit d'un coût moyen avec panachage entre heures statutaires et complémentaires. Cela pose effectivement question et il rejoint cette critique. La politique de l'EDS est de mettre un plafond à 25% du service statutaire donné dans un DU pour chaque enseignant·e. La question financière est posée par la CFVU mais elle concerne le CA. JG note la qualité pédagogique du DU. Il indique que si c'était un Master, il n'y aurait pas assez d'heures et il faut veiller à ce que ces DU ne débordent pas trop sur les diplômes nationaux. La question des heures dans ou en dehors du service est posée.

Le directeur répond que dans ce DU anglophone, ce sont nos enseignant·es anglophones qui doivent intervenir. Il précise qu'à l'EDS, il n'y a pas de « pénurie » d'enseignant·es sur les diplômes de licence et de Master. Si on laisse passer le train sur ces diplômes emblématiques, d'autres le prendront à notre place.

Une élue P1 en commun a une question sur les modalités de contrôle de connaissances. Peut-on attribuer des ECTS alors qu'il n'y a pas d'examen ni de rapport de stage ?

Le VPCFVU propose de revoir la question du stage qui doit être assorti d'un rapport s'il rapporte des crédits. Et, sur l'équilibre entre heures statutaires et non statutaires, la part des heures statutaires est sans doute trop élevée. Ce n'est pas évident de savoir ce qui est dans le service et ce qui ne l'est pas. Avec un coût de 215 euros, il y a pondération entre les heures dans le service, avec une cote mal taillée entre les heures dans et hors service. La fiche financière n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique de formation. Il est prudent de revenir à la prochaine CFVU avec des modifications.

Un élu PULS : si cette formation est de qualité et un plus pour les étudiant·es de licence, pourquoi ne pas l'intégrer à la formation des diplômes nationaux ?

Le directeur répond qu'avec une licence en droit, on ne peut pas s'orienter vers ce type de formation de niveau M2. Si on pouvait créer des Masters facilement, ce serait différent. Ce type de diplôme est véritablement un plus car personne ne les propose. Une réflexion est en cours pour proposer une double licence alliant droit et informatique mais créer une double licence, c'est très compliqué. En attendant, ne doit-on pas créer un DU au niveau de la licence ?

Le VPCFVU indique que le vote est reporté à la prochaine CFVU du 7 février 2023.

V- FSDIE (aides sociales et aides à projets)

Propositions de la commission FSDIE - **Aides sociales du 9 janvier 2023 : avis favorable à l'unanimité.**

Propositions de la commission FSDIE - **Aides à projets du 12 décembre 2022 : avis favorable à l'unanimité.**

VI- Information programme d'investissement, enveloppe de 500 k€, budget 2023

Le VPCFVU rappelle les projets soutenus l'année dernière.

Un nouvel appel à projets a été envoyé aux enseignants. Les projets doivent être portés par un membre de la CFVU.

CNL : ce sont des projets d'ampleur et donc structurants pour l'établissement. Il s'agit d'une démarche participative avec portage par un ou plusieurs membres de la CFVU.

Le VPCFVU : les projets peuvent prendre en charge le coût d'un emploi non permanent pendant 1 an, non pérenne. Les fiches projets de l'année dernière seront communiquées.

Une élue PULS demande s'il y a un bilan des projets de l'an dernier.

Elle rappelle que l'année dernière, un projet adopté par la CFVU n'a pas été retenu par le CA. De manière générale, ce système d'appel à projets reposant sur des moyens non pérennes ne répond pas aux besoins (postes).

La VPCFVU rappelle que certains projets de l'an dernier servent à financer des systèmes d'informations. Ce type de projet a permis de mettre en place des outils très utiles pour l'établissement.

La VPCFVU revient sur le projet d'accompagnement à l'écrit et à l'oral (Ecri+), qui n'a pas été retenu par le CA dans le cadre de l'appel à projets. Cependant, dans le PIA³ Sorb'Rising⁴, ce projet est pris en charge avec des enseignements interdisciplinaires, des enseignements à destination d'élus locaux, et une priorité aux compétences transversales (recrutement d'une personne pour l'année prochaine).

Le VPCFVU indique que le bilan des projets sera présenté dans une prochaine CFVU.

CNL : tout l'intérêt de ces projets, c'est que certains soient financés autrement. Elle donne l'exemple d'Ecrit+ et de l'aménagement des terrasses de PMF. L'idée est d'avoir une banque de projets « sur étagère » pour aller chercher des financements.

VII- Questions diverses

Le VPCFVU indique que pour la sélection en Master, tous les éléments de la plateforme sont désormais connus. La plateforme ne va pas modifier les capacités d'accueil mais elle a pour but de mieux organiser la sélection sur le modèle de Parcoursup. Les capacités d'accueil (COL et CAL) seront votées à la CFVU de Février.

Laure Christophe (DEVE) rappelle que l'Université porte 174 parcours en M1.

VIII- Elections des représentant·es étudiant·es

Désignation de deux représentant·es étudiant·es pour la commission CVEC :

GODEFROY-REBOUH Linda, UNEF Paris 1 avec 20 voix

EL FALEH Maha, Fédé Paris 1 avec 17 voix

Désignation de six représentant·es étudiant·es pour les commissions FSDIE aides à projets et aides sociales et à la mobilité :

ACITO Lola, Fédé Paris 1 avec 26 voix

BRECHE Nicolas, Fédé Paris 1 avec 23 voix

CAPON Raphaël, SAP1 avec 21 voix

ROSSIGNOL Katell, UNEF Paris 1 avec 20 voix

³ Projet des investissements d'avenir

⁴ <https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/projets/projet-sorbrising>

KOHN Nathan, UNEF Paris 1 avec 19 voix

RICHARD Jane, Fédé Paris 1 avec 18 voix

La séance est levée à 13h15.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

